

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS est par les présentes donné qu'un certificat de conformité a été délivré le 23 mai 2014 par la greffière adjointe de la Ville de Montréal à l'égard du règlement suivant :

01-279-36 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)

En conséquence, le Règlement numéro 01-279-36 adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie tenue le 5 mai 2014 est réputé conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement précité est entré en vigueur le 23 mai 2014.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 10 juin 2014

Patrick Martel

Secrétaire d'arrondissement substitut

5612851